



Groupe FT

Vos correspondants
CFE-CGC/UNSA

Patrice SEURIN
01 46 46 78 68

Louis GIBault
01 45 29 57 33

Hélène GERMANI
06 86 58 77 78

Sylvie BOUCHER
04 99 13 10 26

24h/24 et 7j/7
Ligne SOS Salariés



Cadres et non
cadres, toutes vos
lettres et plus d'infos
sur : [www.cfecgc-
unsa-ft-orange.org](http://www.cfecgc-
unsa-ft-orange.org)

- Lettre de l'épargne
d'entreprise et de
l'actionariat salarié
France Télécom-
Orange

- Lettre d'Information
de l'Observatoire du
Stress et de la Mobilité
Forcée chez France
Télécom

Pour lire et contribuer à
nos analyses :

- blog :
[www.telecoms-media-
pouvoir.net](http://www.telecoms-media-
pouvoir.net)

Régime de prévoyance des salariés : coûts en baisse, mais fonctionnaires oubliés !

La CFE-CGC/UNSA se réjouit de cet accord...

La Direction et les syndicats ont su se mettre d'accord pour organiser une réduction des cotisations décès-arrêt de travail de la mutuelle obligatoire des salariés de droit privé (à ne pas confondre avec les cotisations santé). Au mois de janvier, la fiche de paye des salariés aurait donc du augmenter de quelques euros. Malheureusement l'augmentation d'autres cotisations sociales viendront masquer ce gain

... mais déplore que les fonctionnaires du Groupe France Télécom soient écartés du bénéfice de la mutuelle obligatoire dont l'entreprise prend en charge une partie de la cotisation.

La loi a évolué : elle permet désormais d'organiser un coup de pouce à la couverture sociale des Fonctionnaires.

Le décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 publié au JO du 21 septembre 2007, relatif à la participation de l'État et des établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels, organise l'aide à la protection complémentaire des fonctionnaires.

France Télécom n'a toujours rien fait pour l'appliquer !

La CFE-CGC/UNSA dénonce :

- le retard de mise en place de cette avancée sociale.
- l'immobilisme de la Direction de France Télécom, alors que tous les éléments sont réunis pour permettre aux fonctionnaires du Groupe de bénéficier d'avancées comparables à celles dont bénéficient leurs collègues de droit privé.

La Direction mène un dialogue social mesquin, avec le moins d'initiatives possible touchant aux sacro-saints bénéfices des actionnaires !

Laisser délibérément 65% du personnel hors des avancées sociales, n'est ce pas aussi une volonté sournoise de diviser ?

Pour plus d'information

intranoo : <http://cgc.francetelecom.fr/> ou internet : www.cfecgc-unsa-ft-orange.org